

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200213-019

du 13 février 2020

n°019

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C.FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, P. CANTINOLLE.

POUVOIRS (6) :

1. N. CASSAN FAUX donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
2. E. FARHAT donne pouvoir à P. MIS
3. G. MESLEM donne pouvoir à AF. BOURAT
4. M. MONTASSIER donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
5. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à F. BRAUD
6. K. WEINLAND donne pouvoir à F. MÉRY

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, G. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1) *Suite à la mobilité interne du responsable de la police municipale et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de créer un poste dans les grades de chef de service de police municipale principal de 2ème classe et de chef de service de police municipale principal de 1ère classe, à temps complet.*

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°32 du conseil municipal du 10 décembre 2019 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT les motifs évoqués ci-dessus et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

CONSIDERANT le tableau des emplois ci-annexés,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer :

1) 1 poste dans le grade de chef de service de police municipale principal de 2ème classe et de chef de service de police municipale de 1ère classe, à temps complet.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2020.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200213-019

du 13 février 2020

n°019

page 2/2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

